

1. Faire une inspection des domaines de la Couronne avoisinant notre comté, afin de classer les terres, et je voudrais qu'on n'affermât pas les bois de celles qui sont propices à la culture.
2. Les arpenteurs seront tenus de déterminer la valeur de chaque lot et le gouvernement devra faire annexer, aux plans qu'ils fourniront à l'agent des terres ou à celui de la colonisation, un procès verbal de cette classification.
3. Les chemins de front devront précéder le colon, et si le gouvernement est dans l'impossibilité matérielle de faire cette dépense, il devrait vendre les lots plus cher qu'il ne les fait actuellement.
4. Les règlements concernant la cancéllation devront être appliqués dans toute leur rigueur. C'est le seul remède qui mettra fin à la plaie de la spéculation.
5. Prolonger, sans plus tarder, le chemin de fer, par voie de Saint-Prime et Saint-Félicien, jusqu'à Chobougamou, et ainsi ouvrir un "back country" qui sera un marché rémunérateur pour les colons du Lac Saint-Jean.
6. Rendre plus régulier et plus effectif le service de navigation sur le lac Saint-Jean et les rivières qui y apportent le tribut de leurs eaux.

* * *

En agriculture, développement de l'industrie laitière, en sachant tirer profit de l'aide que les deux gouvernements fédéral et provincial accordent à cette branche de l'économie rurale.

L'avenir agricole du comté du Lac Saint-Jean est dans cette industrie, les colons ne pouvant plus désormais compter sur la vente, aux chantiers, de leur foin et de leurs céréales.

LES BONS CHEMINS.

Je me propose de faire une propagande active en faveur de l'amélioration de la voirie. Le gouvernement Gouin a passé deux excellentes lois concernant les chemins de terre